



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno  
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : VILLE O.M.S. 1

OBJET : ADHESION AU  
PROGRAMME NATIONAL  
NUTRITION SANTE

### **Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascal MUSSON

La mise en place d'une politique nutritionnelle est apparue, au cours des dernières années, comme une priorité de santé publique en France. En effet, l'alimentation joue un rôle déterminant dans la survenue des maladies les plus répandues que sont les cancers, les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou l'ostéoporose. Ces maladies ont des conséquences dramatiques sur le plan humain, social et économique.

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), coordonné par le Ministère de la Santé, a été mis en place en janvier 2001. Son objectif général est d'améliorer la santé de l'ensemble de la population en agissant sur la nutrition.

Les communes, par leurs compétences et leurs liens avec les populations, sont des acteurs importants pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les stratégies du PNNS.

Cette démarche s'inscrit dans le programme de Ville Santé OMS adopté par la municipalité.

En devenant signataire de la Charte « Villes actives du PNNS », la ville de Briançon s'engage :

- à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS,
- à mettre en œuvre, chaque année, au moins une des actions spécifiques parmi celles citées dans la liste des actions municipales proposées par le PNNS ou une action innovante conforme au PNNS,
- à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées précédemment et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS et à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS,
- à nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui informera les services régionaux de santé et rendra compte annuellement, au comité stratégique du PNNS, des actions mises en place,
- à afficher le logo « Ville active au Programme National Nutrition Santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action.

Le Programme National Nutrition Santé fournira, au niveau régional ou national, le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre des actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte « Villes Actives du PNNS » ;
- De s'engager à porter les actions proposées par le PNNS ([www.reseauvillesactivespnns.fr](http://www.reseauvillesactivespnns.fr)) ;
- De créer un Comité de Pilotage, regroupant l'ensemble des partenaires, pour coordonner les actions menées dans le cadre de cette charte ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

